
Biorganic engrais gazon

Engrais organique avec effet longue durée



L'engrais gazon Hauert Biorganic est un engrais gazon organique pour la fumure biologique. Il favorise une croissance vigoureuse et une couleur verdoyante. Les matières premières organiques stimulent l'activité des organismes vivants du sol, et équilibre le bilan hydrique. Un effet antimousse est ainsi obtenu, empêchant le développement de la mousse de façon naturelle. L'engrais pour gazon Hauert Biorganic agit sur le long terme. Cet engrais est produit à l'aide du procédé de fabrication Sphero, ce qui permet un épandage propre et facile, exempt de poussière. Les matières premières que contient le produit sont très facilement disponibles pour les plantes.

EMPLOI

Épandre l'engrais pour gazon Hauert Biorganic régulièrement, de préférence après la tonte sur une surface engazonnée sèche. Si il ne devait pas pleuvoir dans les 2 jours qui suivent l'épandage, il est recommandé d'arroser.

DOSAGE

- Fumure de printemps (mars/avril): 70 g/m²
- Fumure estivale: (juin): 70 g/m²
- Fumure d'automne (août/septembre): 70 g/m² Pour la fumure de gazons fortement sollicités, il est possible d'augmenter la quantité d'engrais de 20 - 40 g/m² lors de chaque apport.

ANNOTATION

Hauteur de coupe idéale: 4 à 5 cm

Convient à	Gazon de jeux, Gazon familial, Nouveau gazon, Régénération du gazon
Durée d'efficacité	2-3 mois
Taille du conditionnement	5 kg 15 kg
Dosage	80 g/m ²
Saison	Printemps, Été, Automne
Produit	Hauert
Certificat	FiBI

- **Engrais organo-minéral avec magnésium**
- **9 % N Azote total**
- **2 % P₂O₅ Phosphate total**
- **5 % K₂O Potasse soluble à l'eau**
- **0,6 % Mg Magnésium soluble à l'eau**
- **65 % MO Matière organique d'origine végétale et animale**

Stockage

Conserver le produit au sec, dans son emballage d'origine, hors de portée des enfants et des animaux. Le garder éloigné des denrées alimentaires et de l'alimentation pour animaux. Sa durée de conservation est illimitée s'il est stocké comme il se doit (à l'abri du gel et au sec). Employer les quantités restantes conformément aux recommandations d'utilisation ou les rapporter au point de vente dans leur emballage d'origine.

Élimination

Apporter les emballages vides non nettoyés dans les déchetteries communales.